

MAIRIE DE POLIGNY
05500 POLIGNY

TEL-FAX : 04.92.50.50.66

CANTON DE SAINT-BONNET



**Aux parents d'élèves
fréquentant l'école de POLIGNY**

Poligny le 24 juin 2021

Madame, Monsieur,

L'année scolaire touche à sa fin mais afin que la prochaine rentrée scolaire se réalise dans les meilleures conditions possibles je vous rappelle quelques règles indispensables au bon fonctionnement de l'école de POLIGNY.

Dès la prochaine rentrée scolaire, il conviendra donc de respecter scrupuleusement les horaires d'ouverture et de fermeture de la porte de l'école à savoir :

- Garderie du matin : **7 h 30 à 8 h 20**
- Ouverture école le matin : **8 h 20 à 8 h 30 (fermeture de la porte)**
- Pause méridienne : **11 h 30 à 11h 35 (fermeture de la porte)**
- Ouverture école l'après-midi : **13 h 20 à 13 h 30 (fermeture de la porte)**
- Départ école après-midi : **16 h 30 à 16 h 40 sauf le mardi et le jeudi où les enfants qui ne participent pas au TAP devront quitter l'école à 15 h 00 (fermeture de la porte)**
- Garderie du soir : **16 h 30 à 18 h (fermeture de la porte)**
- Garderie du mercredi : **11 h 30 à 12 h 30 (fermeture de la porte)**

Je vous rappelle la nécessité du strict respect de ces créneaux horaires pour le bon fonctionnement de l'école. Les enfants qui arriveront en avance sur ces créneaux horaires seront comptabilisés dans les effectifs de la garderie périscolaire et une facture sera adressée aux parents par la mairie.

Il en va de la responsabilité de chacun, celle de la mairie correspondant strictement aux heures d'ouverture de l'école.

Pour la prochaine année scolaire 2021 / 2022 les tarifs des Temps d'activités périscolaires (TAP) restent inchangés (**50 € pour l'année pour un enfant, 40 € pour les autres enfants de la fratrie**). Le tarif du repas de la cantine reste aussi inchangé à **4,50 € / repas**. Il inclut les temps de la garderie scolaire avant et après le repas.

Suite à la demande de la CAF, les tarifs de la garderie varieront en fonction du quotient familial de chaque famille à savoir :

QF Familial	Coût horaire retenu
< à 600 €	1,80 €
600 < x < 1250 €	2,00 €
> 1250 €	2,20 €

Dans ce but, enfin de régulariser votre dossier, je vous demande de communiquer à Mme BARRAL ou à la mairie **pour le 2 septembre 2021 un justificatif CAF du quotient familial.**

Pour la gestion de la réservation et de la facturation des divers produits périscolaires proposés par la mairie de POLIGNY (cantine, garderie, temps d'activité périscolaire), il conviendra d'utiliser l'application **PARASCOL**. Pour cela, chaque famille devra activer son compte avec l'aide du mode de passe qui aura été adressé par l'exploitant de l'application (voir pièce jointe intitulée « **Mon espace famille...** »).

Il conviendra ensuite de réserver les produits périscolaires qui vous concernent pour le mois de septembre 2021 et éventuellement jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours.

Pour la rentrée scolaire 2021 / 2022, les repas devront être réservés au plus tard le dimanche 22 août 2021 minuit. A défaut, la réservation des repas ne pourra pas être réalisée pour la rentrée scolaire.

Dans le cadre de la mise en place de cette application, la facturation sera réalisée à la fin de chaque mois. Il vous appartiendra de la régulariser à partir de l'application PARASCOL, et du site sécurisé proposé, auprès du TRESOR PUBLIC DE SAINT BONNET via le mode de paiement que vous aurez choisi, **mais en aucun cas auprès de la mairie de POLIGNY.**

Dans le cadre de ce service de cantine scolaire proposé par la mairie, je vous informe que compte tenu du nombre élevé d'enfants qui pourront la fréquenter dès la prochaine rentrée scolaire, une priorité sera donnée aux enfants dont les deux parents travaillent notamment à l'extérieur de la commune.

Enfin, n'hésitez pas à contacter le site Internet de la commune **<http://www.mairiedepoligny05500.com/>**

Je vous souhaite un bel été et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Maire



E. BERDIEL